



HAL
open science

En bref

- [.]revue Forestière Française, Rédaction

► **To cite this version:**

| - [.]revue Forestière Française, Rédaction. En bref. 2017, pp.83. 10.4267/2042/62976 . hal-03536219

HAL Id: hal-03536219

<https://hal.science/hal-03536219>

Submitted on 19 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

► 11^e Congrès Aprovalbois by Fibois Bourgogne-Franche-Comté, 23 et 24 novembre 2017 à Dijon

Le 11^e Congrès Aprovalbois by FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté aura lieu les 23 et 24 novembre 2017 à Dijon.

Le thème de ce congrès est : « La filière forêt-bois au cœur de l'économie de demain. Perspectives sur les marchés, l'emploi, les attentes de la société ».

Le congrès est organisé par FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté.

FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté est la nouvelle association interprofessionnelle régionale qui est issue de la fusion, depuis le 16 juin 2017, des deux associations ADIB et Aprovalbois. FIBOIS poursuivra ses actions au travers de différentes missions : observer, connaître la filière régionale ; promouvoir les utilisations du bois, les entreprises et les métiers ; animer et fédérer les entreprises et les acteurs de la filière ; représenter la filière.

Sources : communiqués de presse des 12 et 27 juillet 2017.

Pour tout renseignement, contacter FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté. Maison régionale de l'innovation – 64A rue de Sully – CS 77124 – F-21071 DIJON CEDEX. Tél. 03.80.40.34.33. Mél. info@fibois-bfc.fr. Site internet : www.aprovalbois.com

► Lu dans Forestopic

- *Les arbres fourragers, des alliés face aux sécheresses*

S'ils ont connu un déclin, les arbres fourragers pourraient contribuer à l'adaptation de l'agriculture aux sécheresses, entre autres fonctions environnementales. C'est ce que propose un récent ouvrage.

Et si l'agriculture remettait au goût du jour les arbres fourragers, dans l'optique de mieux s'adapter aux sécheresses, voire de « cultiver » la biodiversité ? C'est ce que propose Jérôme Goust, dans son récent ouvrage *Arbres fourragers. De l'élevage paysan au respect de l'environnement*.

Ancien agriculteur biologique et partie prenante du réseau Nature & Progrès, l'auteur ne cache son orientation écologiste. Ce livre tient surtout du guide pratique et de vulgarisation.

L'utilisation du feuillage pour nourrir le bétail consiste en une pratique ancienne qui intéresse aujourd'hui des chercheurs de l'INRA. Les feuilles de Châtaignier, Noisetier, Alisier, Cormier ou d'Érable sycomore, les aiguilles et bourgeons de Pins (sylvestre, noir, maritime), peuvent devenir un mets de choix pour vaches, chèvres ou brebis. Lorsque l'essence est mellifère, à l'instar du Robinier faux-acacia, elle offre, du même coup, du nectar aux abeilles. Quant aux branches, une fois pâturées, dépouillées de leur feuillage, elles donnent matière à du bois de chauffage, à du broyat pour apport au sol (bois raméal fragmenté ou BRF), voire à la fabrication d'outils.

Les arbres prennent la relève de l'herbe

Pour les éleveurs, les arbres permettent de limiter le surpâturage ou l'achat de fourrage, plaide Jérôme Goust. Car ils prennent la relève de l'herbe lorsque celle-ci se fait rare, avant sa repousse de fin d'été, tout en puisant l'eau plus en profondeur que ne le font les herbages. Sans compter le rôle écologique des arbres, dans la limitation de l'érosion, la régulation du cycle de l'eau, l'hébergement d'oiseaux ou d'insectes, l'apport d'ombrage. Les arbres fourragers sont aussi l'occasion de favoriser le bien-être animal et de maintenir une activité dans des zones défavorisées.

En pratique, les feuilles, ainsi que les jeunes rameaux voire les fruits des arbres, peuvent se pâturer sur pied, selon une méthode proche du sylvopastoralisme. Ou alors les branches sont coupées en vue de disposer les rames fourragères au sol. Ce qui laisse place aux trognes ou arbres têtards (après étiage) ou aux arbres émondés (avec suppression des branches latérales).

Arbres fourragers, pas toujours aimés de la foresterie

À l'apparition de l'élevage, le bétail s'alimentait en partie dans les espaces boisés. Utilisés depuis le Néolithique et jusqu'au milieu du XX^e siècle pour le fourrage d'appoint, les arbres furent peu à peu devancés par le développement des prairies. Au XVII^e siècle, la forêt se voit confirmer dans le rôle de pourvoyeuse de bois d'œuvre, pour les navires en particulier. C'est l'époque de Colbert en France et la même tendance s'observe en Grande-Bretagne. Mal-aimé de la foresterie, l'émondage des arbres commence à être pointé du doigt, à la fin du XVIII^e siècle, comme une pratique qui nuit à la production de bois, souligne Jérôme Goust. Des voix se sont même élevées pour demander la condamnation de ceux qui étêtent les chênes. La mécanisation de la fauche de l'herbe, l'exode rural ou encore le remembrement agricole et le recul des haies ont par la suite sonné le déclin des arbres fourragers. Ceux-ci pourraient se vêtir aujourd'hui d'une meilleure reconnaissance de leurs services écosystémiques.

Une nouvelle vocation pour les taillis à courte rotation ?

L'auteur fait état du programme de recherche Oasys mené par l'INRA à Lusignan, dans la Vienne (Nouvelle-Aquitaine). Une expérimentation y porte sur un système bovin laitier dans des parcelles d'agroforesterie. L'institut a constitué un « trognoscope », soit un arboretum de 50 espèces ligneuses susceptibles d'être conduites en trognes.

L'ouvrage *Arbres fourragers* donne des indications sur la valeur nutritive de plusieurs essences, tirées de la bibliographie, d'analyses en laboratoire ou effectuées par l'INRA. Il présente un panel d'arbres fourragers, ainsi que plusieurs types de taille et des retours d'expérience, et souligne la nécessaire éducation alimentaire des animaux. Il invite à réfléchir sur des taillis à courte ou très courte rotation (TCR et TTCR) qui pourraient produire du fourrage en plus du bois-énergie.

• *Les tonneliers de France ont enregistré une hausse de production de 2,2 % en 2016. Plus de la moitié des fûts partent à l'export*

Les tonneliers de France maintiennent le cap de la croissance. En 2016, la Fédération des tonneliers de France compte 601 600 fûts produits (+ 2,2 %) par ses adhérents. Les tonneaux ont généré un chiffre d'affaires de 409 millions d'euros (+ 4,6 %). Cette progression se montre plus modérée qu'en 2015. Jean-Luc Sylvain, président de la fédération, met les États-Unis et la France en perspective : « Ces marchés ont certainement atteint leur maturité et tendent désormais à se stabiliser. »

Les grands contenants sortent du lot. Ils connaissent un rebond de 5 % en 2016, pour 1 450 unités produites.

L'export reste un signe distinctif des barriques en bois. Plus de 65 % de la production s'écoulent à l'international, représentant un revenu de 280 millions d'euros.

La Fédération des tonneliers rassemble une cinquantaine d'entreprises et 1 600 emplois.

Pour le secteur des tonneliers français dans son ensemble, les exportations ont atteint 367 millions d'euros, soit 1 % de plus qu'en 2015. Elles contribuent à atténuer le déficit commercial de la filière bois. Les ouvrages de tonnellerie ont engendré un excédent de 332 millions d'euros en 2016 (- 1 %).

- *Le plan climat de Nicolas Hulot ne se fera pas sans les forêts*

Le plan climat, lancé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, entend encourager la gestion forestière en France et aussi mettre fin à la « déforestation importée ».

« Mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture pour lutter contre les changements climatiques. » C'est l'un des axes du plan climat de la France, énoncé par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, lors du lancement de ce programme, le 6 juillet 2017, à Paris.

Égrenant un chapelet de mesures, le plan climat entend amplifier le rôle des forêts françaises dans le stockage du carbone et endiguer la « déforestation importée ».

Encourager une gestion « active et durable » des forêts

Pour les forêts françaises, le plan climat annonce :

« Nous accompagnerons les propriétaires fonciers pour une incitation à la gestion active et durable de leurs biens, tout en les protégeant des risques de tempêtes ou événements catastrophiques qui pourraient résulter du changement climatique et ainsi préserver la capacité de stockage des écosystèmes forestiers. »

À ce titre, le ministère de la Transition écologique exerce notamment, avec celui de la Recherche et de l'Innovation, la tutelle de l'Ademe. Compétente pour ce qui est de la maîtrise de l'énergie, l'agence gouvernementale compte parmi ses champs d'action le bois énergie et la construction durable.

En ligne de mire, les produits contribuant à la déforestation

Concernant l'approvisionnement à l'international, Nicolas Hulot a déclaré : « Le plan climat prévoit de mettre rapidement fin à cette déforestation importée, c'est-à-dire aux produits qui conduisent à la destruction des trois grands bassins de forêt tropicale du monde, l'Amazonie, l'Asie du Sud-Est et le bassin du Congo, par exemple pour la production d'huile de palme ou de soja non durables. »

Huile de palme et soja peuvent entrer dans la composition de biocarburants ou de l'alimentation du bétail. Une stratégie nationale doit être élaborée d'ici à mars 2018, en vue de cesser les importations de produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation.

Face à ce vaste chantier en perspective, Cyrille Cormier, chargé du climat et de l'énergie à Greenpeace France, s'interroge sur le blog de l'ONG : « Nicolas Hulot aura-t-il la main face au ministère de l'Agriculture sur ce type de questions ? »

Énergies renouvelables, prix du carbone

Le plan climat vise, selon Nicolas Hulot, à « accélérer » la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Il fixe le cap de la neutralité carbone d'ici à 2050. Dans cette optique, les services écosystémiques viennent en complément de l'arrêt annoncé des centrales électriques à charbon ou de la mise en avant de la « finance verte ».

De portée générale, le plan quinquennal comprend notamment des mesures destinées à tenir des engagements du gouvernement précédent. C'est le cas pour deux promesses de la loi sur la transition énergétique de 2015. Nicolas Hulot annonce ainsi vouloir « simplifier le cadre » des énergies renouvelables, afin de porter leur part à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en France d'ici à 2030 — le bois énergie reste aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable du pays. Quant au prix du carbone à 100 euros la tonne en 2030, c'est un objectif que devrait intégrer le projet de loi de finances 2018.

Source : Chrystelle Carroy/Forestopic, informations publiées les 6 et 10 juillet 2017, 31 août 2017.

► Au sommaire de Forêt Entreprise

Les numéros 235 (juillet-août 2017) et 236 (septembre-octobre 2017) de *Forêt Entreprise* sont parus.

Le dossier du numéro 235 est consacré à : « Valorisation de bois supplémentaire en forêt privée par les projets *Dynamic Bois* », coordonné par Julie Thomas, Henri Husson, Jérémy Abgrall (18 articles). Celui du numéro 236 est consacré à : « Stations forestières : connaître les atouts et les contraintes de sa forêt », coordonné par Thomas Brusten, Sylvain Gaudin, Sylvain Pillon, Pierre Gonin (7 articles).

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2017 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 49 euros pour la France et 62 euros pour l'étranger.

L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros, avec l'application « Librairie des forestiers » ou l'application « Librairie forestière ».

Forêt Entreprise — IDF / CNPF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS. Tél. 01.47.20.68.15. Télécopie 01.47.23.49.20. Mél. foretentreprise@cnpf.fr, idf-librairie@cnpf.fr. Site internet : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>

► Au sommaire de Forêt méditerranéenne

Au sommaire du numéro 1, mars 2017 de *Forêt méditerranéenne*, huit articles : Pin pignon, impact des ongulés sur une sapinière, données clés de la forêt méditerranéenne française, observatoire du changement global de la Sierra Nevada, aménagement forestier au Maroc, Merisier en Tunisie, recommandations du projet Cost : forêts marginales et périphériques.

Ce numéro est disponible au prix de 10 euros. L'abonnement annuel pour 4 numéros est à 40 euros (tarif normal) et à 30 euros pour les adhérents.

La revue est également en ligne sur le site de l'INIST : <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/38749>. Les articles parus jusqu'en 2012 peuvent être consultés en libre accès sur le site internet : www.foret-mediterranee.org (rubrique "Notre bibliothèque").

Pour tout renseignement, commande et abonnement, s'adresser à : Forêt méditerranéenne — 14 rue Louis Astouin — F-13002 MARSEILLE. Tél. 04.91.56.06.91. Télécopie 09.81.38.25.46. Mél. contact@foret-mediterranee.org.

► Bois et forêts des tropiques

Le numéro 332 (2^e trimestre 2017) de *Bois et forêts des tropiques* est paru. Les six articles sont consultables gratuitement sur le site internet : bft.cirad.fr

La version papier (abonnement annuel de 4 numéros) est disponible au prix de : 240 euros TTC pour la France, 240 euros hors taxes pour les autres pays de l'Union européenne, 260 euros hors taxes pour les pays hors Union européenne.

Pour les abonnements et commandes de numéros, s'adresser à : Cirad — Bois et Forêts des Tropiques — Campus international de Baillarguet — TA C-DIR/B — F-34398 MONTPELLIER CEDEX 5. Tél. 04.67.59.37.81. Télécopie 04.67.59.37.55. Site internet : <http://bft.cirad.fr>

► Forêts de France

Dans son numéro 605 (juillet/août 2017), la revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Forestiers privés de France, consacre un dossier aux « start-up, ces jeunes pousses qui renouvellent la filière ».

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements – Fédération des Forestiers privés de France –
6 rue de la Trémoille – F-75008 PARIS. Tél. 01.47.20.36.32.
Site internet : www.foret.privee.francaise.com/foretsdefrance

► Au sommaire de Communes forestières

Le numéro 64 (juillet 2017) de *Communes forestières*, revue de la Fédération nationale des communes forestières, consacre son dossier à « Les territoires forestiers innovent ». Quelques chiffres clés sont donnés en introduction de ce dossier : 143 chartes forestières de territoires en 2016 ; plus de 6 000 communes concernées ; 5 millions d'hectares de forêts couvertes, soit 32 % de la forêt métropolitaine (72 % de forêts privées, 17 % de forêts des collectivités et 11 % de forêts domaniales) ; près de 90 % de la maîtrise d'ouvrage portée par les collectivités, pays, parcs.

La revue est disponible sur abonnement au prix de 35 euros pour la France métropolitaine, de 50 euros pour la France d'outre-mer et de 77 euros pour les autres pays. Le prix au numéro est de 21 euros.

Fédération nationale des communes forestières de France (FNCOFOR) – 13 rue du Général-Bertrand – F-75007 PARIS. Tél. 01.45.67.47.98. Télécopie 01.45.67.25.99.
Mél. federation@communesforestieres.org. Site internet : www.fncofor.fr

► Forêt Nature

Le numéro 143 (avril-juin 2017) de la revue *Forêt Nature* est paru. Dix articles sont publiés dans les rubriques Découverte, Technique, Pratique. Le sommaire complet est consultable sur le site : www.foretwallonne.be

Le prix de l'abonnement annuel (4 numéros) pour l'Europe est à 55 euros. Le prix du numéro à l'unité est à 12 euros + frais de port.

Pour tout renseignement, contacter : Forêt wallonne – Rue Nanon, 98 – B-5000 NAMUR (BELGIQUE). Tél. (32) 81.390.800. Télécopie (32) 81.390.809.
Mél. info@foretwallonne.be. Site internet : www.foretwallonne.be/librairie

► Au sommaire de Silva Belgica

Silva Belgica, la revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique, a publié son numéro 4-2017. Outre le compte rendu de l'assemblée générale de la société et la présentation de la 19^e foire forestière de Libramont, douze articles sont présentés. Citons celui paru dans la rubrique Forêt et société : « Comparaison des cartes d'identité forêt et propriétaires forestiers wallons et français ».

Silva Belgica – SRFB asbl – Galerie du Centre, Bloc 2, bte 289 – B-1000 BRUXELLES (Belgique).
Tél. 32 (0)2.223.07.66. Mél info@srfb-kbbm.be. Site internet : www.srfb.be

► À l'IGN

Deux articles sont parus dans la rubrique Forêts du numéro 87 (juillet-août-septembre 2017) de *IGN Magazine* :

– L'IGN et l'ONF jouent la carte de la complémentarité : « le 14 mars [2017], l'IGN et l'ONF ont signé un accord de partenariat stratégique. Objectif : partager les compétences et les données, et jouer à plein la complémentarité entre les deux établissements pour développer des outils et des services innovants destinés à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois sans oublier les usagers de la forêt ».

— Atelier de Nancy sur la ressource forestière. Il s'agit de la présentation du quatrième atelier de l'IGN sur l'usage des informations géographiques et forestières qui s'est tenu à Nancy le 21 mars 2017.

Les numéros peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IGN : www.ign.fr

Institut national de l'information géographique et forestière – 73 avenue de Paris – F-94160 SAINT-MANDÉ. Tél. 01.43.98.80.00.

► Mémento FCBA 2017

Le mémento FCBA 2017 est paru. Il répertorie les données des secteurs, forêt, bois papier, ameublement. Au sommaire : description de la forêt européenne, description de la forêt mondiale, description de la forêt française, économie de la filière bois française, production d'énergie, exploitation forestière, coefficients de conversion, indicateurs de consommation, répertoire.

Il peut être téléchargé sur le site du FCBA :

<http://www.fcba.fr/sites/default/files/files/Memento-2017.pdf>, où il sera mis à jour.

FCBA Institut Technologique — 10 rue Galilée — F-77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

RECTIFICATIF

Forêt publique, domaine privé

Une malencontreuse erreur figure dans le n° 6-2016, p. 523, lignes 7 et 8. On peut y lire « 80 % des boisements relèvent du domaine public, le reste est privé. » En termes juridiques, toutes les forêts de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy relèvent du domaine privé de leurs propriétaires, que ce soient les collectivités ou les particuliers. Il fallait donc écrire « 80 % des boisements sont la propriété de collectivités publiques, le reste est privé. »

Il est très courant de trouver *publics, publiques*, à propos des bois et forêts qui relèvent du régime forestier en France ou, plus largement, qui appartiennent à des personnes publiques (États, länder germaniques, cantons suisses, provinces canadiennes, composantes d'autres États fédéraux, communes, autres collectivités territoriales, établissements publics, etc.), mais cette façon de s'exprimer est un abus de langage, à éviter dans notre Revue ; en tout cas, *public* ne doit pas être utilisé pour qualifier le domaine forestier d'une commune française — à l'exception notable des bois de Vincennes et de Boulogne, propriétés de la ville de Paris, reconnus par jugement comme faisant partie du domaine public de cette commune un peu particulière. La confusion est certes installée dans l'esprit de nombre de nos concitoyens, mais elle doit être ni partagée ni répandue par les professionnels.